

Zeitschrift: Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande

Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande

Band: 76 (1940)

Heft: 11

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

PARTIE CORPORATIVE : *Concours de composition musicale de la S. P. R.* — VAUD : *Cours de ski.* — *Réponses aux problèmes.* — *Réduction de salaire aux mobilisés.* — *Exposition de tableaux scolaires.* — *Nécrologie : R. Echenard.* — GENÈVE : *U. I. P. G.* — *MESSIEURS : Convocation.* — *Informations.* — *Une lettre.* — *Solve senescentem.* — *U. I. P. G.* — *DAMES : Communications.* — *Changements d'adresses.* — *Rapport financier.* — NEUCHATEL : *Fonds scolaire.* — INFORMATIONS : *La Finlande présentée à nos écoliers.* — *Cartel suisse de secours aux enfants.* — *Don national.* — *Communiqué.* — *Pour rire un brin.* — *Bibliographie.*

PARTIE PÉDAGOGIQUE : C. DUCHEMIN et A. LAGIER : *A propos des examens pédagogiques des recrues.* — GEORGES DURAND : *Note sur l'orthographe.* — CIN. AZ. : *Les deux sons « AU » « O ».* — ALICE DESCŒUDRES : *L'ermite.* — TEXTES LITTÉRAIRES. — LES LIVRES.

PARTIE CORPORATIVE

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE DE LA S. P. R.

La malice des temps a décidé les délégués de la S. P. R. à renvoyer le Congrès quadriennal à des temps meilleurs. La mobilisation a retardé le travail du jury chargé d'examiner les textes faisant l'objet du concours annexe pour la composition d'un poème.

Que nos concurrents prennent patience : les résultats du Concours pour la composition d'un poème seront incessamment publiés dans notre *Bulletin corporatif* qui indiquera en même temps le nouveau délai accordé pour l'envoi des compositions musicales.

LE COMITÉ DE LA S. P. R.

VAUD COURS DE SKI A BRETAYE, LES 3, 4, 5, 6 AVRIL 1940

L'Association cantonale vaudoise des maîtres de gymnastique organise un cours de ski de printemps à la cabane militaire de Bretaye.

Rendez-vous : gare de Bex, le mercredi 3 avril à 9 h. 10.

Retour en gare de Bex, le samedi 6 avril à 18 h.

Prix du cours : 30 fr. pour les membres de l'ACVMG.

35 fr. pour les non-membres.

Ce prix comprend : Transport Bex-Bretaye et retour, logement et nourriture ainsi que leçons par professeurs expérimentés. Les participants seront répartis en groupes de 6 à 8, selon leurs capacités.

Les inscriptions, accompagnées de la finance d'inscription, doivent parvenir, jusqu'au 30 mars, à Lecoultrre Gérald, maître prim. sup., Collège de St-Roch, Lausanne.

Le cours de ski de l'an dernier, qui avait réuni 28 participants, a eu un très vif succès, et nous espérons que celui de 1940 connaîtra la même faveur auprès de nos membres.

Venez tous à Bretaye, avec vos amies et amis, oublier vos soucis et vos peines et passer quatre jours au grand air et au soleil.

RÉPONSES AUX PROBLÈMES DES MANUELS D'ARITHMÉTIQUE

Nous prions les collègues des degrés intermédiaire et supérieur qui possèdent un certain nombre de réponses des problèmes des livres Margot et Buxcel de les envoyer au plus tôt au Comité central, Mau-borget 12.

D'avance nous les remercions.

RÉDUCTION DU SALAIRE DES MOBILISÉS

Lausanne. — Après la Confédération et le canton, la commune de Lausanne a fixé les réductions de salaire à son personnel mobilisé. Avant de présenter son projet au Conseil communal, la Municipalité a réuni les représentants des employés communaux ; ceux-ci ont pu faire quelques suggestions dont les autorités lausannoises ont tenu compte dans une certaine mesure. C'est ainsi que les pères de famille toucheront le 85 % de leur traitement s'ils ont 3 ou 4 enfants et le 90 % s'ils en ont 5 ou plus. Les enfants âgés de 18 à 24 ans qui, à cause de leur préparation professionnelle, sont entièrement à la charge de leurs parents, sont assimilés à ceux de moins de 18 ans.

Nous sommes heureux de constater la bienveillante compréhension des autorités de Lausanne à l'égard des pères de famille. A. C.

EXPOSITION DE TABLEAUX D'ENSEIGNEMENT

Nous rappelons l'exposition qui aura lieu à l'Ecole normale, du 20 mars au 20 avril.

NÉCROLOGIE

† **Robert Echenard.** — Le dimanche 25 février, le temple de Chexbres était beaucoup trop petit pour contenir tous ceux qui étaient venus rendre les derniers devoirs au collègue Robert Echenard, maître primaire supérieur, décédé subitement à la fin d'une journée bien remplie, alors que rien ne faisait prévoir un départ si proche ni si prompt.

Venu à Chexbres en 1914, après 6 ans passés à Chabrey, R. Echenard se trouvait être un des doyens du district de Lavaux. Depuis 1919, il était en outre boursier communal. Ces deux activités lui ont permis de connaître bien des gens, bien des situations, bien des soucis, et, comme le relevait M. le pasteur Leuba dans son culte, nombreux sont ceux qu'il a pu conseiller, encourager, remonter.

Son caractère aimable, enjoué, son humeur toujours sereine, son calme, sa bonhomie, sa compréhension rapide des affaires, tout cela le portait au rôle important qu'il a joué — tout modestement — tant dans la commune de Chexbres que dans notre section.

Consciente de ces qualités, celle-ci l'avait proposé pour le Comité

central, où elle a eu la joie de le voir entrer en 1929. C'est dire combien R. Echenard était et restait attaché à la S. P. V. A toutes nos manifestations ou assemblées, il était là.

Aussi comment se représenter notre activité sans lui, dorénavant ? La place qu'il laisse ne sera pas prise de longtemps, car ceux qui l'ont connu ne l'oublieront pas.

Veuillez sa famille affligée trouver ici un bien faible témoignage de l'émotion et du chagrin que nous partageons avec elle au sujet de son cher disparu.

E. P.

GENÈVE

U. I. P. G. — MESSIEURS CONVOCATION

Les membres de l'U. I. P. G. (section des Messieurs) sont convoqués en **Assemblée générale** pour le **mercredi 3 avril à 17 heures**, Café de la Terrasse, Longemalle.

A l'ordre du jour :

- 1^o Lecture du procès-verbal.
- 2^o Communication du Comité.
- 3^o La question de la C. I. A.
- 4^o Echange de vues au sujet de la Fédération des Fonctionnaires.
- 5^o Propositions individuelles.

INFORMATIONS

Allocations pour perte de salaire.

Un collègue mobilisé nous a demandé quelles démarches il fallait faire en vue d'obtenir les allocations pour perte de salaire prévues par la loi instituant les Caisses de Compensations. Le renseignement fourni par le Service du Personnel de l'Etat peut être utile à tous :

Le mobilisé doit :

1. Demander à sa compagnie un formulaire N° 1 (feuille jaune), relatif aux allocations, et l'envoyer dûment rempli au secrétariat du Département (pour les instituteurs genevois, à M. Déthiollaz, comptable).
2. Envoyer, tous les mois, à la même adresse, un formulaire N° 2 (carte postale) qui est un certificat de service actif, à faire signer par le comptable de sa compagnie. *(Groupe de Défense.)* E. D.

UNE LETTRE

Notre Union a coutume d'inviter à son assemblée administrative annuelle un représentant des instituteurs français en la personne du délégué du Syndicat national des Instituteurs, Section de l'Ain. Cette année nous n'avons pas eu le plaisir d'entendre la parole toujours si aisée, si élégante de nos collègues français. Mais, nous avons reçu, en réponse à notre invitation, une belle lettre de M. Neyraud, instituteur

en retraite, secrétaire général « provisoire » de la Section de l'Ain. Nous en publions deux passages caractéristiques en nous gardant bien de les affaiblir par des commentaires.

« ... Il m'eût été particulièrement agréable en raison des événements actuels d'aller écouter battre le cœur de la Suisse comme je l'entendis à Lausanne en juillet 1914, deux semaines à peine avant de reprendre l'uniforme et de partir. Permettez-moi de vous dire que jamais je n'ai ressenti d'émotion plus forte que celle qui s'empara de moi lorsque, ce jour-là, à la fin du repas, en quelques mots, j'eus remercié la Suisse de son hospitalité, tous les convives debout entonnèrent d'un même élan la Marseillaise. »

« ... si les Instituteurs français ne sont pas représentés le 22 à Genève, dites bien à nos collègues suisses que nous le regrettons bien sincèrement ; mais dites-leur aussi qu'en ce moment presque tous sont aux Armées où ils remplissent tous les emplois depuis celui de simple soldat jusqu'à celui de capitaine et que s'ils sont pacifistes, ils ne sont ni anti-patriotes, ni antimilitaristes, mais savent accomplir simplement leur devoir qui est « le devoir » sous toutes ses formes. J'aurais aimé leur dire cela et détruire devant eux une funeste légende. » E. D.

SOLVE SENESCENTEM

Ayant décliné une nouvelle réélection au Comité de l'U. I. P. G., j'abandonne également mon poste de « bulletinier ». Pendant deux ans, je me suis efforcé d'être un fidèle trait d'union entre nos membres et la rédaction du *Bulletin*. Il m'est arrivé, en outre, de faire publier quelques articles de mon cru. En toute occasion, j'ai rencontré auprès de mon ami Ch. Grec le plus grand empressement ; qu'il veuille bien croire à ma profonde reconnaissance.

Et maintenant, je cède la plume à un jeune collègue, animé d'une saine ambition : E. Dottrens. Il s'est déjà signalé aux lectures du *Bulletin* par ses causeries scientifiques, qui ont été si appréciées de nos collègues. Personnellement, je suis certain que le choix de notre Comité est des plus heureux, et que l'action du nouveau correspondant aura les meilleurs effets sur notre vie corporative. L. S.

U. I. P. G. — DAMES COMMUNICATIONS

Selon l'article 3 de nos statuts, toute démission doit être adressée à la présidente avant le 31 décembre, sinon la cotisation de l'année en cours est due. Toutefois les collègues qui prennent leur retraite, ensuite du vote de l'assemblée de la C. I. A., seront exonérées de la cotisation de 1940, si elles font part de leur décision dans un bref délai.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Le Comité prie les membres qui changent de domicile de bien vouloir en avertir notre trésorière : Mlle J. Meyer, rue Liotard 17. A. D.

RAPPORT FINANCIER POUR 1939

Recettes.

Cotisations arriérées	Fr. 195.—
204 cotisations 1939	» 2664.—
Amendes	» 150.—
Intérêts en banque	» 39.90
» au compte de chèques	» 3.55
» parts « Saffa »	» 4.—
Souscriptions diverses	» 1916.50
Total	Fr. 4972.95

Dépenses.

220 abonnements à l' <i>Educateur</i>	Fr. 1320.—
220 cotisations à la S. P. R.	» 440.—
220 cotisations à la Fédération des fonctionnaires	» 43.80
Cotisations à diverses sociétés, abonnements journaux.	» 260.—
Indemnité à la présidente	» 120.—
Assurance responsabilité civile	» 89.20
Délégations à Lausanne et Yverdon	» 69.35
Administration, téléphone.	» 529.95
Divers	» 100.55
1 part pour le Mouvement féministe	» 25.—
Souscriptions diverses	» 1974.—
Total	Fr. 4971.85

Total des recettes Fr. 4972.95

Total des dépenses » 4971.85

Boni pour 1939 Fr. 1.10

Notre avoir au 11 février 1939 Fr. 2434.85

Boni pour 1939 » 1.10

Notre avoir au 31 janvier 1940 Fr. 2435.95

Réparti comme suit :

En caisse	Fr. 126.45
Au compte de chèques	» 431.—
A la Caisse d'épargne	» 1678.50
Deux parts « Saffa »	» 200.—
Total	Fr. 2435.95

Genève, le 1^{er} février 1940.

J. MEYER.

Vérifié et reconnu exact, le 16 février 1940.

J. MORET-RIES.

L. FOEX.

NEUCHATEL**FONDS SCOLAIRE**

Les comptes de l'exercice 1939 qui viennent d'être soumis au comité du Fonds scolaire accusent un excédent actif de 79 000 fr. contre 81 000 fr. en 1938 et 92 000 fr. en 1937.

Ce solde est versé à la réserve technique qui s'élève ainsi à 3 057 000 fr.

Le service des pensions a exigé une dépense de 428 000 fr., soit 1700 fr. de plus qu'en 1938.

Les pensions de 1889 accusent une baisse de 5000 fr. Par contre, les rentes d'invalidité passent de 33 000 fr. à 36 000 fr., et celles de 1937 sont en augmentation de 2000 fr. Notons aussi une dépense de 3000 fr. supérieure à celle de 1938 pour les rentes de veuves et d'orphelins.

Quant aux recettes, nous notons une diminution de 2000 fr. sur les cotisations et de 5000 fr. sur les intérêts. Chacun en connaît les causes. D'un côté, suppressions de classes ; de l'autre baisse du taux de l'intérêt. Celui-ci est en train de se ressaisir, et, si l'édifice européen ne s'effondre pas dans la tourmente, nous pourrons envisager un meilleur rendement du portefeuille pour 1940.

Nous ne pouvons rien déduire des chiffres qui précèdent pour juger de la vitalité de l'institution. Un bilan technique serait seul à même de nous renseigner.

En regard de la diminution du produit des cotisations et des intérêts et de l'augmentation des charges pour pensions, on peut inférer, par contre, qu'il était inopportun de la part du Conseil scolaire de La Chaux-de-Fonds d'exiger la retraite prématuée des quatre institutrices dont nous avons parlé à plus d'une reprise.

Cette mesure va grever lourdement le budget du Fonds et les conséquences défavorables qui en peuvent résulter pour la bonne marche de l'institution posent un problème important, celui des responsabilités. Nous l'examinerons prochainement.

J.-ED. M.

INFORMATIONS**LA FINLANDE PRÉSENTÉE A NOS ÉCOLIERS**

L'Ecolier Romand du 1^{er} mars est consacré à la Finlande. M. Hercod et Mlle M. Reymond ont évoqué de façon très heureuse le pays et ses habitants, en particulier la vie des enfants finlandais. La suite de ces articles, qui sont accompagnés d'illustrations très intéressantes paraîtra dans les numéros du 15 mars et du 1^{er} avril, avec un récit « Les sept frères » tiré du livre d'Aleksis Kivi, et un fragment du *Kalevala*.

La série de 3 numéros : 70 cts, auprès de l'Administration de *l'Ecolier Romand*, rue de Bourg 8, Lausanne (c.c.p. II 666).

CARTEL SUISSE

de Secours aux enfants victimes de guerres.

En janvier dernier, s'est constitué à Berne le Cartel suisse de Secours aux enfants victimes de guerres (S. E. V.). Le but de cette société, « constituée d'après les normes du Code civil suisse, sur une base neutre au point de vue confessionnel et politique, » est précisé par l'article 3 des statuts : « Le but du S. E. V. — reconnaissant le devoir général et la mission plus spécialement suisse de Réconciliation et d'Entr'aide — est d'organiser des secours pour enfants victimes de guerres ou réfugiés ».

Il s'agit de grouper les associations et les divers comités cherchant à porter secours à l'enfance malheureuse du fait de la guerre. Ces groupements sont nombreux, et il est nécessaire qu'ils collaborent. Leurs efforts dispersés se nuisent souvent les uns les autres ; il se crée des confusions qui entravent leur action quand le public reçoit coup sur coup différents appels visant au même but ; des doutes peuvent aussi surgir quant à l'efficacité des secours accordés et l'emploi rationnel des fonds récoltés, doutes qui peuvent se transformer en critiques et gêner le travail accompli. Une fusion de toutes ces œuvres ne peut que faciliter leur tâche et, ainsi que l'a fait remarquer dans cette séance constitutive le représentant de l'autorité fédérale, M. Rothmund, chef de la division de police du Département fédéral de Justice et Police, ce serait une garantie aussi bien pour les autorités fédérales que pour le public que l'action de secours soit conduite consciencieusement et selon les principes de neutralité. Si jamais on envisageait de prendre en Suisse des enfants étrangers, les autorités devraient exiger qu'un seul organe central soit responsable de ces enfants.

Les délégués de 22 organisations assistaient à cette séance constitutive. La S. P. R. ne peut rester en dehors de ce mouvement, puisqu'il s'agit de l'enfance, de l'enfance malheureuse. Le Comité, dans sa séance du 11 février, a décidé d'envoyer son adhésion.

Un Comité provisoire a été élu. Présidé par M. le Dr F. Wartenweiler, il se compose de M. le Dr Ferrière, Blonay ; M. le Dr Kissling, Lucerne (Œuvre suisse de la Charité) ; M^{me} Kägi, Zurich (Œuvre suisse d'Entr'aide ouvrière) ; M^{me} Ludi, Genève (Mouvement de Jeunesse de la Suisse romande) ; M^{me} Martig, Riehen (Section suisse du Service civil international) ; M^{lle} Nef, Hérisau (Alliance nationale des Sociétés féminines suisses) ; M. le Dr Siegfried, Zurich (Pro Juventute) ; Mme Sutro, Zurich (Comité suisse d'Aide aux enfants d'émigrés). Ce comité élaborera incessamment un programme d'action. Le secrétariat central est momentanément confié à M. Olgiati (Berne).

DON NATIONAL

La jeunesse suisse collaborera aussi. — Dans le cadre de la collecte organisée actuellement dans tout le pays en faveur du Don National

et de la Croix-Rouge, la *jeunesse suisse* sera appelée à collaborer et à consentir aussi un sacrifice sur l'autel de la Patrie. En effet, dans toutes les écoles du degré primaire et moyen, une heure sera consacrée au Don National et à la Croix-Rouge, dont les tâches importantes seront exposées à la jeunesse scolaire d'une façon appropriée par le corps enseignant. A cette occasion, les élèves seront invités à verser aussi leur obole pour la collecte — non pas l'argent que leurs parents pourraient leur donner, mais une partie de leurs propres économies — afin de témoigner pratiquement de leur amour pour le pays.

Ce n'est pas en premier lieu le résultat matériel de cette collecte qui compte, mais davantage son effet moral, qui doit prouver que la jeunesse suisse est aussi capable de faire un sacrifice pour nos soldats. Pour souligner le caractère particulier de cette action, il sera remis aux jeunes donateurs, une fois la collecte terminée, une jolie attestation en guise de souvenir et de remerciement.

COMMUNIQUÉ

Droit à la Maturité. — L'Institut préalpin de jeunes filles de M. le professeur Buser, à Teufen, a obtenu le droit d'examen pour l'obtention de la maturité cantonale classique et scientifique, la maturité commerciale et le diplôme commercial cantonal. Le Conseil d'Etat du canton d'Appenzell Rh.-E., en vertu des délibérations préparatoires de la Commission cantonale de maturité, de l'Ecole cantonale et de la Commission scolaire d'Appenzell, a approuvé le règlement établi à cet effet.

POUR RIRE UN BRIN

Extrait d'une interrogation écrite.

(En classe B, élève fille de 13 ans.)

« Bâtiments publics de Vevey. — L'Hôtel de Ville et la maison qui contient les bureaux de la Municipalité, du Syndic, du Secrétaire, du Boursier. Les bureaux de mariages, d'apprentissages, des séduction professionnelle, ect. » (*sic*).

Pour rassurer ceux qui pourraient croire à une utilisation un peu spéciale de certain local communal, nous dirons que le bureau d'... *orientation professionnelle* est dirigé par notre collègue Ch. Grec, rédacteur du *Bulletin* !

L. Cz.

BIBLIOGRAPHIE

Revue historique vaudoise. *Sommaire de la 1^{re} livraison (janvier - février 1940) :*

Le pasteur Daniel-Alexandre Chavannes, 1765-1846 (2^e partie) par Ch. Schnetzler. — Le « livre de raison » de Pierre-Adam Vonnez, d'Yvonand, par A. Roulier. — Menues notes sur le passé médical du Pays de Vaud (XII), par le Dr E. Olivier. — Un touriste d'autrefois, par C. G. — *Nécrologie* : M^{me} de Charrière de Sévery. — Chronique. — Bibliographie.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

A PROPOS DES EXAMENS PÉDAGOGIQUES DES RECRUES

En 1938 (Educateur du 15 octobre), nous avons montré aux lecteurs de notre journal dans quel esprit étaient conçus les examens de recrues nouvelle formule.

Nous reviendrons aujourd'hui sur cette question pour rappeler brièvement la différence essentielle entre les examens d'autrefois et les épreuves réintroduites à titre d'essai dès 1936. Nous ferons part ensuite de quelques-unes des conclusions que nous avons tirées des expériences faites au cours de ces trois années.

* * *

Alors que les anciens examens étaient un contrôle des connaissances livresques acquises à l'école et servaient à un classement, purement artificiel, des cantons, les épreuves d'aujourd'hui constituent une enquête pédagogique permettant d'obtenir des renseignements — indispensables si l'on veut s'occuper du sort de nos adolescents — sur l'instruction générale d'une part, sur le degré de préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques d'autre part.

Ces examens ont lieu non dans chaque canton, au moment du recrutement comme autrefois, mais au cours de l'école de recrues, à la caserne, alors que vivent en commun de jeunes citoyens venant de toutes les parties du pays.

La méthode nouvelle correspond bien aux conceptions actuelles de l'enseignement. Les épreuves comportent :

- une composition dont « le sujet est formulé de telle manière que la recrue puisse exprimer des idées personnelles »,
- la rédaction d'une courte lettre d'affaires,
- un examen oral des *connaissances du pays*. Cette interrogation est soigneusement préparée par les experts qui s'efforcent « en partant d'un sujet qui se rapporte à des événements contemporains, à la vie actuelle, de faire entrer dans la *discussion* des questions de géographie, d'économie nationale, d'histoire et de connaissances constitutionnelles ».

C'est à la réflexion et au jugement qu'on fait appel, bien plus qu'à la mémoire et au savoir formel. Le règlement l'indique d'ailleurs d'une manière fort claire : « On considérera davantage le jugement et la mobilité d'esprit de la recrue examinée que sa mémoire ». Aujourd'hui, ce n'est pas le savoir livresque qu'il importe de « contrôler » ; le règlement spécifie expressément que « l'absence de connaissances précises et apprises par cœur ne jouera un rôle que si elle est particulièrement frappante ». On considère que, « si l'enseignement de certains détails, sur les bancs de l'école, est indispensable comme moyen d'édu-

cation, une fois cette éducation acquise, il est d'importance secondaire que ces détails aient disparu de sa mémoire ».

Les cours aux recrues organisés il y a quelque trente ans avaient pour but d'améliorer les résultats, et partant le classement, du canton : c'est pourquoi ils consistaient souvent en un « repassage rapide » de notions apprises antérieurement. Aujourd'hui, les *Cours postscolaires* que l'on entrevoit tendraient à la *formation du citoyen*, à la préparation de notre jeunesse qu'on a trop souvent abandonnée à son sort.

« Ce fut pour moi une grande satisfaction, écrit M. le conseiller aux Etats Wettstein, que les examens nouveaux soient basés sur l'enseignement synthétique. Cette forme désarme les adversaires de l'ancien système d'examens qui prétendaient, non sans raisons, que son influence sur le développement des cours complémentaires avait été défavorable. »

* * *

Ce premier point étant posé, nous pensons utile d'indiquer maintenant les observations que nous avons faites au sujet des examens de janvier 1940, remarques qui confirment les conclusions auxquelles nous étions arrivés au cours des deux années précédentes :

1. Examens écrits.

Sujets :

LETTRE

1. Demande d'une lettre de recommandation à une Autorité municipale.
2. Lettre aux C.F.F. (bureau des objets trouvés) pour réclamer un paquet oublié dans le train.
3. Lettre à un ancien Instituteur pour emprunter un livre.
4. Lettre au Président d'une société pour lui demander des renseignements et les statuts en vue d'une adhésion éventuelle.

Remarques :

Une observation préliminaire s'impose : dans la lettre comme dans la composition l'orthographe et l'écriture sont caractérisées par une fantaisie regrettable.

* * *

Une fois de plus, nous avons constaté qu'un certain nombre de jeunes gens ne savent pas écrire une lettre d'affaires. Les phrases sont souvent compliquées, peu explicites.

L'imprécision est mise en évidence dans le travail « Réclamation aux C.F.F. pour un objet oublié dans le train », tandis que la « lettre à un ancien instituteur » fait ressortir la pauvreté des idées et le manque de concision.

L'objet même de la lettre disparaît souvent dans un fatras de lieux communs.

L'emploi de termes improprest courant. Beaucoup de jeunes gens affectionnent les expressions dont ils ne comprennent pas le sens. On rencontre un mot pour son contraire. Des phrases comme :

« Auriez-vous l'obligeance de m'emprunter un livre dont j'ai besoin ? »

ou

« Pourriez-vous m'emprunter un livre intéressant de votre bibliothèque ? »

sont fréquentes.

Une recrue écrit même :

« Auriez-vous l'obligeance, avec mes condoléances, de m'emprunter un livre de chant ? Je vous en remercie avec mes meilleurs sentiments passés avec vous. J'attends votre livre avec agrément pour passer les soirées. J'espère que je vous ai fait plaisir de vous demander ce livre ».

Et que penser de cette recrue qui a adressé sa lettre... à elle-même ?

L'en-tête est en général correct ; les formules d'usage pour les salutations sont par contre inexactes dans bien des cas. On retrouve souvent des phrases comme :

« En attendant une réponse favorable, recevez, Monsieur... »

« En espérant que ma valise se retrouvera, agréez... »

« Je vous remercie d'avance et veuillez agréer... »

« Dans l'espoir que vous me rendrez ce service, agréez... », etc.

M. Burky, dans son rapport général de 1939, signalait l'emploi de « Tit » précédant l'adresse, forme désuète et dépourvue de sens ; nous l'avons retrouvée dans nombre de travaux des recrues d'un de nos cantons.

C. DUCHEMIN et A. LAGIER.

NOTE SUR L'ORTHOGRAPHE

1. Abandonné à lui-même, l'enfant n'irait pas loin dans l'exercice de la pensée et il ne progresse qu'avec l'enseignement d'autrui. Ce secours extérieur lui arrive par deux systèmes de signes, le langage et l'écriture, les sons articulés qui se succèdent dans le temps, les lettres qui se juxtaposent sur le papier.

De là, l'aspect caractéristique de l'enseignement des langues, des mathématiques et de la musique, ce double labeur didactique s'efforçant et à la maîtrise des signes et à l'épanouissement de la pensée.

De là encore, pour la présentation de la langue maternelle, cette obligation inéluctable d'œuvrer sur un double front : d'un côté, la lecture mécanique, l'orthographe, le groupement des termes par la rime ou la parenté des lettres, la conjugaison formelle. De l'autre, la lecture expliquée, les familles de mots, les synonymes et les contraires,

les liaisons sujets-verbes et sujets-adjectifs, le domaine illimité de la composition.

En un mot, il faut conclure que l'orthographe courante constitue un cycle devant se terminer vers quinze ans alors que la composition rappelle plutôt une spirale toujours ouverte commençant au berceau et s'amplifiant jusqu'à la fin de la vie.

* * *

2. Dans ses *Principes rationnels de la technique pianistique*, Cortot a énoncé quelques idées qui pourraient servir de préface à un manuel d'orthographe et dont voici les principales :

D'innombrables recueils d'exercices de toute nature sollicitent le zèle des pianistes soucieux d'acquérir la maîtrise mécanique du clavier...

Nous n'aurions certes pas songé à ajouter un nouvel élément de perplexité à cette collection imposante de théories contradictoires, au travers desquelles le problème de la technique pianistique revêt l'aspect horrifique d'une hydre aux cent têtes, si notre souci n'était précisément de simplifier la question et de montrer que le monstre est vulnérable.

Un des progrès les plus significatifs... a consisté à remplacer l'exercice machinal et longuement répété d'un passage difficile, par l'étude raisonnée de la difficulté qu'il contient, ramenée à son principe élémentaire.

L'objet essentiel de cet ouvrage est l'assimilation complète du principe de chaque difficulté prise isolément... Ne pas supposer que le passage alternatif de l'un à l'autre chapitre donnerait des résultats plus concluants, ne pas abandonner prématurément l'exercice d'un chapitre sous prétexte qu'on suppose avoir vaincu aisément la difficulté dont il traite...

* * *

3. La pratique pédagogique prouve qu'il faut diriger l'attention sur les lettres mêmes d'un mot. La psychologie expérimentale confirme ce fait, et il suffit ici de citer Henri Delacroix :

On sait que le déplacement des yeux se fait par saccades ; que le nombre des déplacements des yeux pour une ligne lue est toujours inférieur au nombre des lettres qui constituent la ligne et (qu'ainsi) les lettres ne sont point fixées et perçues l'une après l'autre.

La lecture se fait seulement pendant l'arrêt du regard ; pendant le mouvement des yeux on ne perçoit qu'une traînée grise. L'œil reste immobile un temps qui est environ douze fois moins long que la durée totale du mouvement des yeux.

*A la lecture ou à l'audition, nous reconnaissions les mots courants d'après leur configuration générale, sans percevoir nettement les éléments qui les constituent. Quand nous entendons la parole, nous percevons quelques timbres essentiels à l'aide desquels la suite se reconstruit. (Dans l'ouvrage *Le langage et la pensée*, 1924.)*

* * *

4. D'après ce qui précède, on doit s'efforcer de développer aussi l'attention auditive des élèves faibles en orthographe. Avec des garçons de 12 ou 13 ans, un moyen consiste à préparer des textes historiques ou scientifiques contenant un vocabulaire inconnu et fournissant l'occasion d'une leçon de culture générale. (*Il est indiqué de noter au tableau les termes difficiles, quitte à les effacer ensuite avant de faire épeler le résumé par un élève. Avant de contrôler les cahiers, il est souvent nécessaire d'imposer une seconde épellation.*)

Pratiquement, d'ailleurs, plusieurs de mes collègues pourraient sans trop de peine constituer une collection de textes à la fois instructifs et littéraires, et, pour les y encourager, je proposerai à leurs critiques l'exemple suivant :

Quelques centaines d'années avant Jésus-Christ, les Grecs organisèrent un grand commerce maritime et peuplèrent beaucoup de côtes voisines (Asie Mineure, Sicile). Leurs architectes et leurs sculpteurs construisirent d'admirables monuments et notamment le temple du Parthénon qui se dresse encore aujourd'hui sur l'Acropole, près d'Athènes.

Vainqueurs des Perses à Marathon en 490 av. J.-C., les Grecs se passionnaient aussi pour la gymnastique et leurs athlètes créèrent à Olympie les premiers jeux olympiques.

Athènes était une ville où séjournaient des maîtres réputés, savants, écrivains ou artistes. Platon y fonda une Académie pour ses étudiants, et, dans son lycée, le philosophe Aristote enseignait la manière de se bien servir de l'intelligence.

GEORGES DURAND.

LES DEUX SONS AU — O

La distinction entre l'*au* fermé et l'*o* ouvert est certes une des premières distinctions de sonorités voisines que l'enfant saisisse. Mais il la respecte plus ou moins, et très inconsciemment.

Pensez-vous qu'il soit inutile, dans notre pays, où l'on entend si couramment parler de Losanne, de Launay (pour Lonay), de Moriac, d'otomobilisme, d'oréole, d'autage, de Morice, des restorants, du mois d'octobre, du Cocase, de l'orore, pensez-vous qu'il soit inutile d'amener une fois ou l'autre nos élèves à la réalisation, à la possession consciente de la règle de l'*au*, par un petit bombardement d'exemples frappants et soigneusement choisis ?

La langue française nous fournit un certain nombre de mots qui ne diffèrent deux à deux entre eux que par la présence du son *au* fermé chez l'un et de l'*o* ouvert chez l'autre. Je me suis amusé à les collectionner, au hasard des rencontres. Voici quelques-uns de ces couples de

mots, suivis d'autres exemples moins parfaits mais non moins démonstratifs :

au	o	au	o
paume	pomme	Aude	ode
saule	sole	Flaubert	flobert
fausse	fosse	Fauré	foré, forêt
taupe	tope !	rauque	La Roque
se vautre	votre...	Augier	Ogier
naute	note	Aureille ¹	oreille
acaule	accole	Caucase	cocasse
se gausse	gosse	Australie	ostracisme
maudite	modiste	Lausanne	losange
auspice	hospice	Maury	Morez
gauche	coche	sauver	soviet
aube	robe	Claudine	Clotilde
restaure	store	sauternes	poterne
taupinière	topinambour	Pauline	police
sauge	toge	Maurice	morille
auge	ogive	aussi	Rossi
minauder	minotier	jaunâtre	Jonas
cauchemar	coquemar	Hauchecorne	hochequeue

L'exemple auto — Otho nous constraint à faire remarquer à nos grands écoliers que la règle joue tant que l'o n'est pas dans la dernière syllabe ², mais que cette même lettre o produit un son identique au son au quand elle est la dernière lettre perceptible à l'oreille. Le français ne termine pas un mot par un o ouvert.

Par exemple, on dit Rod (ouvert), mais Vannod (fermé) ; roc, mais accroc ; hòp, mais trop ; Burgos, Eros, mais héros ; un os, des os ; etc.

L'accent mis de temps à autre, en passant, sur cette loi de l'au — o qu'illustre le tableau ci-dessus, et sur celle de l'o final, peut-être les enfants tendront-ils à corriger un peu — sans qu'ils le veuillent et s'en doutent — leur prononciation si défectueuse et souvent laide de nombre de mots courants, et se montreront-ils entre autres plus à l'aise dans la lecture des mots qui font entendre successivement les deux sons, comme aurore, auréole, autoriser, automobile, autonomie. Il m'a semblé le constater. Il faudrait s'en réjouir.

CIN. AZ.

¹ Petit bourg de la Crau.

² Elle souffre quelques exceptions, relativement peu nombreuses : momie, home, zone (pourtant amazone), les mots en ose et la plupart de leurs dérivés,... Et pour au : Paul.

L'ERMITE

Un beau livre, réconfortant et un livre de bonne psychologie, simple, pratique, vivante et de pédagogie optimiste et bienfaisante — juste le livre dont ont besoin aujourd'hui, plus que jamais, ceux qui ont charge de maintenir la jeunesse au-dessus des misères et des tristesses actuelles. Ebba de Pauli est une femme suédoise, qui a fait longtemps partie, d'abord dans une association privée, puis au gouvernement, d'une phalange de citoyens occupés à réformer l'assistance publique. Ayant ainsi pris contact avec la misère humaine, elle fonda en 1912, avec M. N. Beskow, la première *communauté* suédoise de Birkagarden, à Stockholm, où sont offertes à des hommes et à des femmes de toutes professions et de tous milieux des occasions de se rencontrer sur un pied d'égalité et de mettre en commun leurs expériences de vie. En 1918, elle est parmi les fondateurs de la branche suédoise du Mouvement International de Réconciliation. Conduire les hommes paisiblement aux profondeurs d'un travail sérieux, personnel et humble, en vue de remplacer les méthodes brutales et matérialistes, pour déployer dans le monde une force toujours renouvelée, voilà ce que nous offre l'Ermite, comme du reste les autres livres pédagogiques et moraux de l'auteur. Nous avons la chance de pouvoir lire l'Ermite en français, dans une langue aussi agréable que fidèle à la pensée de l'auteur, grâce à Mlle Elisabeth Monastier, de Lausanne.

L'Ermite vit seul dans une grotte, au milieu d'une forêt solitaire. Un long chemin le sépare du village, au pied de la montagne, mais les habitants savent bien trouver et parcourir ce dur sentier lorsque des maux physiques ou moraux les accablent. Toutes les misères humaines défilent tour à tour : difficultés de famille, combats intérieurs, pauvreté d'amour et de dévouement, sentiments de vengeance, maladie, mort d'un enfant, difficultés dans le service des hommes ; chacun vient avec sa plainte, et, toujours, après avoir écouté avec recueillement, l'ermite sait faire entrevoir le chemin qui vous sortira de peine ; souvent ses hôtes d'un jour reprennent le chemin de la montagne pour lui dire qu'ils ont trouvé la paix en suivant son conseil, et l'en remercient... « Aimer, cela veut dire donner et recevoir, toujours et avec chacun. Si l'un donne, l'autre reçoit. Et nous donnons et recevons tout : le boire, le manger, le toit qui nous abrite et ce qu'il nous faut pour vivre, le travail et les services, les paroles amicales, les belles heures, les heures difficiles. Si tous les hommes se donnaient les uns aux autres et recevaient les uns des autres, tout le jour et toute l'année, ils ne trouveraient pas la vie si dure. Mais comprenons bien : il s'agit de donner avec joie et de recevoir également avec joie, parce qu'on s'aime ...Alors, la vie devient facile. »

Que voilà un beau programme de vie, pour l'école et pour le monde !
ALICE DESCŒUDRES.

TEXTES LITTÉRAIRES**CHANTS SUR LA MER***(Les sons.)*

(L'auteur navigue sur un bateau portant une cargaison d'animaux sauvages, en particulier, une quantité d'oiseaux.)

Un des plus beaux souvenirs de ma traversée sera l'aubade que m'ont donnée ce matin les oiseaux du bord ; non pas les perroquets, mais les petits chanteurs que j'ai recueillis dans les escales...

On dirait que ces oisillons sentent l'approche d'une de leurs terres préférées... Tout mon petit monde ailé a compris, ou plutôt senti. Les oiseaux de mer, plus nombreux, nous avertissent d'îles et de rochers. Leurs cris stridents orchestrent assez bien les roulades des chanteurs gris, dont la merveilleuse voix compense la légère disgrâce du plumage. Ce réveil en mer, au milieu de chants et de pépiements d'oiseaux, est une faveur du destin. Je suis sûr que c'est là un bon présage. Ma croisière est heureuse. Elle va finir en beauté.

« *La nouvelle arche de Noé.* »

ANDRÉ DEMAISON.

Grasset, édit.

LES LIVRES

Glossaire des patois de la Suisse romande, édition Victor Attinger, Neuchâtel et Paris.

Le 16^e fascicule du Glossaire des patois vient de sortir de presse. C'est faire preuve de beaucoup de courage que de poursuivre la publication d'une œuvre d'une telle ampleur dans les circonstances présentes. On veut espérer que les réalisateurs seront récompensés par l'intérêt qu'un public fidèle témoignera toujours à leur travail. Le décès d'Ernest Tappolet, l'un des plus fervents animateurs de l'œuvre entreprise, rendra plus lourde la tâche des rédacteurs actuels du Glossaire.

Ce dernier fascicule (bélitre-bible) apporte une riche moisson aux amateurs de nos patois romands. Le sens des termes étudiés est souvent précisé par des exemples tirés des proverbes et locutions où s'affirme de manière savoureuse la vieille sagesse de notre terre. Tous les amateurs de folklore s'en délecteront.

Les coutumes de la *bénichon* font l'objet d'une étude très documentée ; l'article : *beurre* renferme des considérations d'ordre technologique, économique et démographique qui complètent heureusement l'intéressante partie linguistique.

Nous souhaitons au Glossaire des patois de la Suisse romande un succès toujours soutenu et espérons qu'il se trouvera toujours plus de personnes à s'intéresser au vrai langage de notre sol. ALB. R.

CARAN d'ACHE
Les Crayons de chez nous

COLLÈGE PIERRE VIRET

3, CHEMIN DES CÈDRES (Chauderon)

LAUSANNE

ÉLÈVES A PARTIR DE 15 ANS

1937	23 élèves	Baccalauréats,
1938	29 élèves	Maturités,
1939	36 élèves	Raccordement aux
1940	45 élèves	Collèges et Gymnases

Cours préparatoire en vue des examens d'entrée aux Ecoles normales

Pasteur P. Cardinaux, Dir.

Tél. 3.35.99

Cours officiels d'allemand



organisés par le Canton
et la Ville de Saint-Gall à

I'INSTITUT pour JEUNES GENS
sur le ROSENBERG près ST-GALL

L'unique école privée suisse avec cours officiels d'allemand. Possibilité de suivre, à côté des Cours d'allemand, les leçons dans les Sections générales de l'Ecole (Maturité - Diplôme commercial).

Juillet - Septembre : Cours de vacances.

Bibliothèque nationale suisse,

B E R N E

J. A.

Empaillage de tous les animaux pour écoles

Fabrication et vente de
Chamoisage de peaux

Fourrures

Labor. zool. et Pellieterie, M. Layritz, Biel 7, ch. d. Pins 15



auxilia

Ecole de perfectionnement pour jeunes filles

16, AVENUE TISSOT

LAUSANNE

Début de l'année scolaire en avril.

Cours ménagers. Pédagogie. Langues, Culture générale, etc. Préparation de maîtresses de maison et de gouvernantes d'enfants. Classe d'application. Placement des élèves. Références. Prospectus détaillé gratuit.

Tél. 3.42.18.

Mmes S. Marsens-Cuendet et O. Tripod

Prêts

en 12 à 18 mensualités, sans caution, rapides, avantageux, discrets, aux membres du corps enseignant. Références de 1^{er} ordre. Va sur place. Timbre-réponse. Banque de Prêts S. A., Paix 4, Lausanne.

Hôtel Victoria

CHEXBRES
-sur-VEVEY

Situation magnifique. Vue incomparable. Grand jardin. Afternoon-Tea. Arrangements pour week-ends et repas de noces. Repas servis sur la terrasse. Prix de pension depuis fr. 6.50.

● **COLLÈGUES !** Notez l'adresse d'une **PENSION** de toute confiance pour votre fils aux études. Intérieur très confortable. Proximité des écoles. Quartier sain et tranquille. Surveillance. Entr'aide aux devoirs. Piano. Vie de famille. Prix modérés. Références.

Ecrire sous chiffres Q 26283 L à Publicitas, Lausanne.

POUR TOUT

ce qui concerne la publicité dans l'Éducateur
et le Bulletin Corporatif, s'adresser à la S.A.

PUBLICITAS

Rue Pichard, 13

Lausanne

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

ÉDUCATEUR

ET

BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

RÉDACTION :

ÉDUCATEUR	BULLETIN
ALB. RUDHARDT	CH. GREC
GENÈVE, Pénates, 3	VEVEY, rue du Torrent, 21

ADMINISTRATION :

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A., LAUSANNE, AVENUE DE LA GARE, 33
Téléphone 33.633 — Chèques postaux II. 6600

ANNONCES : PUBLICITAS S. A., LAUSANNE ET SUCCURSALES

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL : SUISSE : FR. 8.—, ÉTRANGER : FR. 11.—

Supplément trimestriel : Bulletin Bibliographique

FINLANDE 1940

Ce que j'ai vu et entendu

par le COLONEL HENRY VALLOTTON

Conseiller national.

Un volume in-8°, avec 40 illustrations, broché Fr. 3.75

En janvier 1940, le Colonel Henry Vallotton a entrepris un voyage d'étude en Finlande ; reçu par le gouvernement finlandais à Helsinki, par le Maréchal Mannerheim et le Général Oesch au Quartier général de l'armée, il raconte, dans un style précis et rapide, ses entretiens avec les ministres, avec le maréchal et les généraux, sa visite à l'armée, du Quartier général jusqu'à la première ligne, en passant par les états-majors, les hôpitaux, les dépôts, les postes de commandements, etc.

Cette randonnée à travers l'armée finlandaise en guerre est d'autant plus palpitante d'intérêt que l'auteur a eu le rare privilège de visiter, entre autres, le secteur de Carélie, Viipuri-Viborg, où l'on s'est battu avec acharnement et d'être l'hôte personnel du Lieutenant-Général Harold Ohquist, commandant les armées finlandaises de Carélie, défenseur de Viipuri et de la ligne Mannerheim. Surpris par des bombardements sur le front et à l'arrière, contraint de se réfugier dans les tranchées ou dans les forêts, l'auteur a raconté avec émotion la vie de ce peuple finlandais qui est si près du peuple suisse par ses mœurs et ses traditions.

Il a visité des prisonniers russes qui venaient d'être pris et leur consacre un chapitre particulièrement intéressant ; puis il décrit l'Armée finlandaise, l'Armée rouge, les Lottas (jeunes Finlandaises), les victimes de la guerre, les alarmes, et raconte ses entretiens avec le Maréchal Mannerheim, avec le Général Oesch, la visite au front, etc. C'est le récit d'un officier, mais aussi d'un homme de cœur, d'un grand voyageur, d'un vrai patriote.

Tous les Suisses qui ont suivi le drame de la Finlande tiendront à acquérir ce volume et à collaborer ainsi au fonds de l'aide suisse à la Finlande — plus nécessaire que jamais — auquel l'auteur a cédé totalement ses droits.

LIBRAIRIE PAYOT

Lausanne - Genève - Neuchâtel - Vevey - Montreux - Berne - Bâle